

**Tarif des principaux
services et opérations
en investissements**

Tarif en vigueur au 1^{er} mai 2022
Belgique



Vous trouverez dans cette brochure un aperçu des tarifs concernant :

1. Achat et vente de titres	4
2. Encaissement de coupons et de titres	7
3. Compte-titres	8
4. Opérations diverses	9
5. Personal et Private Banking	10

Vous avez des questions au sujet de nos conditions ? Vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur nos produits et services ? Nos collaborateurs en agence se feront un plaisir de vous aider. Vous pouvez également prendre contact avec ING Client Services au 02 464 60 02, du lundi au vendredi, de 8 à 20 h, et le samedi, de 9 à 17 h. Pour plus d'informations sur nos conditions générales, veuillez consulter le Règlement Général des Opérations, le Règlement Spécial des Opérations sur Instruments financiers, ainsi que les autres règlements particuliers.

1. Achat et vente de titres

1.1. Fonds (non cotés en bourse)	TVA excl.	TVA incl.
Souscription de fonds proposés par ING¹		
• Coûts transactionnels – commission de souscription		
– Tarif normal ²	3%	3%
– Easy Invest	2,50%	2,50%
– Via web et app : ristourne de 20 %, sauf pour Star Fund, Easy Invest et les plans périodiques		
• Taxe sur les opérations de bourse (TOB)	Voir section 1.6	
Rachat de fonds proposés par ING¹		
• Coûts transactionnels - commission de rachat ²	0%	0%
• Taxe sur les opérations de bourse (TOB)	Voir section 1.6	
Rachat d'autres fonds		
• Coûts transactionnels – commission de rachat	Voir prospectus	
• Coûts transactionnels - frais d'administration	€ 50	€ 50
• Taxe sur les opérations de bourse (TOB)	Voir section 1.6	
1.2. Actions, fonds cotés en bourse, trackers	TVA excl.	TVA incl.
Euronext (Bruxelles, Amsterdam, Paris)		
• Coûts transactionnels - courtage		
– Via web et app (ING Self Invest)	0,35%	0,35%
	Min. € 1	Min. € 1
– Via web et app (autres comptes-titres)	0,50%	0,50%
	Min. € 20	Min. € 20
– Via ING Client Services et agence ING (tous les comptes-titres)	1%	1%
	Min. € 40	Min. € 40
• Taxe sur les opérations de bourse (TOB)	Voir section 1.6	
• Financial Transaction Tax		
– France, sur tous les titres entrants	0,30%	0,30%

¹ Contient toute la gamme de fonds proposés par ING Belgique.

² Exceptions spécifiques : voir prospectus.

Autres bourses

• Coûts transactionnels - courtage		
– Via web et app (ING Self Invest)	0,50% Min. € 1	0,50% Min. € 1
– Via web et app (autres comptes-titres)	0,75% Min. € 30	0,75% Min. € 30
– Via ING Client Services et agence ING (tous les comptes-titres)	1,25% Min. € 50	1,25% Min. € 50
• Taxe sur les opérations de bourse (TOB)	Voir section 1.6	
• Taxes étrangères (stamp duty) sur certains marchés		
– Ex. Royaume-Uni, uniquement à l'achat	0,50%	0,50%
• Financial Transaction Tax		
– Espagne, uniquement à l'achat	0,20%	
– Italie		
▪ Sur achats	0,10%	0,10%
▪ Sur autres titres entrants	0,20%	0,20%

1.3. Warrants, droits de souscription et d'attribution	TVA excl.	TVA incl.
• Coûts transactionnels - courtage	Gratuit	Gratuit
• Taxe sur les opérations de bourse (TOB)	Voir section 1.6	

1.4. Obligations	TVA excl.	TVA incl.
• Coûts transactionnels - courtage	0,50% Min. € 50	0,50% Min. € 50
• Rachat d'un bon de caisse Record	Gratuit	Gratuit
• Taxe sur les opérations de bourse (TOB)	Voir section 1.6	

1.5. Divers	TVA excl.	TVA incl.
--------------------	------------------	------------------

Euronext Expert Market, vente uniquement

• Coûts transactionnels - courtage	1% Min. € 50	1% Min. € 50
• Coûts transactionnels - frais d'exposition	0,80% Max. € 1.000	0,80% Max. € 1.000
• Coûts transactionnels - frais d'administration	0,20%	0,20%
• Taxe sur les opérations de bourse (TOB)	Voir section 1.6	

1.6. Taxe sur les opérations de bourse (TOB) ³	TVA excl.	TVA incl.
• Souscription (marché primaire)		
– Tarif normal	0	0
• Rachat ou liquidation par la sicav		
– Tarif normal	0	0
– Sicav de capitalisation publiques ⁴ (y compris les trackers)	1,32% Max. € 4.000	1,32% Max. € 4.000
• Achats et ventes (marché secondaire)		
– Tarif normal	0,35% Max. € 1.600	0,35% Max. € 1.600
– SIR (Société Immobilière Réglementée)	0,12% Max. € 1.300	0,12% Max. € 1.300
– Obligations et Structured Notes avec 100% garantie de capital	0,12% Max. € 1.300	0,12% Max. € 1.300
– Obligations linéaires (OLO)	0	0
– Sicav de capitalisation publiques ⁴ (y compris les trackers)	1,32% Max. € 4.000	1,32% Max. € 4.000
– Sicav de distribution publiques ⁴ et fonds communs de placement publics (y compris les trackers)	0,12% Max. € 1.300	0,12% Max. € 1.300
– Sicav et fonds communs de placement non-publics ⁴ EEE ⁵ (y compris les trackers)	0,12% Max. € 1.300	0,12% Max. € 1.300

³ Tarifs TOB actuels. Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

⁴ Public = enregistré auprès de la FSMA.

⁵ EEE = émis dans l'Espace Economique Européen.

2. Encaissement de coupons et de titres

2.1. Coupons	TVA excl.	TVA incl.
<ul style="list-style-type: none"> Par coupon de titre en dépôt <ul style="list-style-type: none"> Fonds proposés par ING⁶ Titres émis par ING Titres belges (selon code ISIN) Titres étrangers⁷ Par coupon de titre remis au guichet <ul style="list-style-type: none"> Fonds proposés par ING⁶ Titres émis par ING Titres belges (selon code ISIN) Titres étrangers⁷ Commission payable à la Caisse des Dépôts et Consignations, à l'émetteur ou à l'agent payeur pour la remise tardive de coupons des : <ul style="list-style-type: none"> Fonds proposés par ING⁶, après échéance 	Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit 6% Min. € 7,50 1,50% Min. € 7,50	Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit 7,26% Min. € 9,08 1,815% Min. € 9,08
2.2. Titres	TVA excl.	TVA incl.
<ul style="list-style-type: none"> Remboursement de titres⁷ Taxe sur les opérations de bourse (TOB) Commission payable à la Caisse des Dépôts et Consignations, à l'émetteur ou à l'agent payeur pour la remise tardive des : <ul style="list-style-type: none"> Fonds, après échéance⁷ Titres étrangers (hors fonds) plus de 5 ans après échéance⁷ Actions belges qui sont remboursables suite à une opération sur titres 	Gratuit Voir section 1.6 1,50% Min. € 50 1,50% Min. € 50 1,50% Min. € 50	Gratuit 1,82% Min. € 60,50 1,82% Min. € 60,50 1,82% Min. € 60,50

⁶ Contient toute la gamme de fonds proposés par ING Belgique.

⁷ Les frais éventuellement réclamés par les correspondants sont à charge du client.

3. Compte-titres

3.1. Droit de dossier et droit de garde	TVA excl.	TVA incl.
Celui-ci comprend le dépôt, toutes les opérations sur titres (voir section 4.1), le rapport de portefeuille trimestriel et l'accès au compte-titres via web, app, ING Client Services ou agence ING.		
Droit de dossier		
• Par compte-titres, par mois	Gratuit	Gratuit
Droit de garde		
• Par ligne en compte-titres, par mois		
– Fonds proposés par ING ⁸	Gratuit	Gratuit
– Titres émis par ING	Gratuit	Gratuit
– Droits de souscription et d'attribution	Gratuit	Gratuit
– Obligations	0,01%	0,0121%
	Min. € 0,25	Min. € 0,3025
– Actions, fonds cotés en bourse, trackers, warrants	0,02%	0,0242%
	Min. € 0,25	Min. € 0,3025
3.2. Transfert de titres	TVA excl.	TVA incl.
• Par titre entrant ⁹	Gratuit	Gratuit
• Par titre sortant vers un compte ING Belgique	Gratuit	Gratuit
• Par titre sortant vers une autre institution financière ¹⁰	€ 50	€ 60,50
• Financial Transaction Tax	Voir section 1.2	
3.3. Assurance Succession ING	TVA excl.	TVA incl.
• Prime annuelle par compte-titres	62	62
• Prestation en cas de décès suite à un accident : 35% de la valeur du compte-titres Min. € 25.000 Max. € 90.000		

⁸ Contient toute la gamme de fonds proposés par ING Belgique.

⁹ Sous réserve d'acceptation par ING.

¹⁰ Les frais éventuellement réclamés par les correspondants sont à charge du client.

4. Opérations diverses

4.1. Opérations sur titres (échange, attribution, division ...)	TVA excl.	TVA incl.
• Par opération sur un titre en dépôt	Gratuit	Gratuit
4.2. Autres	TVA excl.	TVA incl.
• Formalités en matière de conventions préventives de la double imposition des revenus de titres étrangers, par compte-titres, par mois (décompté avec le droit de garde)	€ 4,16	€ 5,04
– Application d'une taxe réduite à la source ¹¹	Incluse	Incluse
– Récupération d'impôts ex-post ^{11 12} , par coupon, par titulaire	5% Min. € 50 Max. € 250	6,05% Min. € 60,50 Max. € 302,50
• Formalités en matière d'Assemblées Générales (Shareholders Rights Directive II)		
– Attestation de la détention des titres	€ 15 Min. € 35 Max. € 125	€ 18,15 Min. € 42,35 Max. € 151,25
– Participation, tarif par pays ¹³	Min. € 79 Max. € 257	Min. € 95,59 Max. € 310,97
– Vote, tarif par pays ¹³	€ 50	€ 60,50
• Conversion d'un titre nominatif vers un titre au porteur ou vice versa	€ 25 Min. € 25	€ 30,25 Min. € 30,25

¹¹ La liste des pays concernés est disponible sur www.ing.be/conventiondoubleimposition.

¹² Les frais éventuellement réclamés par les correspondants sont à charge du client.

¹³ Pour le tarif pour un pays spécifique, vous pouvez contacter ING Client Services au 02 464 60 02.

4.3. Opérations de change

- Les cours utilisés lors d'opérations de change sont basés sur les cotations en vigueur sur le marché international. Ces cours sont disponibles via web, Self Bank et agence ING.
- La marge standard prise par ING :
 - ING Self Invest 1%
 - ING Invest Advice 0,50%
 - Autres comptes-titres

		Devise		
		USD, CAD, CHF, GBP, DKK, NOK, SEK, AUD, NZD, JPY, BGN, CZK, HUF, HRK, ILS, PLN, RON, HKD, SGD	RUB, TRY, AED, KWD, MAD, SAR, TND, ZAR, CNH, THB, MXN	INR
Montant	≥ 100.000 €	3,1875%	3,375%	3,5625%
de la transaction	< 100.000 €	3,25%	3,5%	3,75%

5. Personal et Private Banking

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir toute l'information nécessaire.

Autres brochures tarifaires à votre disposition :

- Tarif des principaux services et opérations bancaires à usage privé
- Tarif des principaux services et opérations bancaires à usage professionnel

Le présent tarif ne vaut pas offre de contracter.

1. Les relations entre la banque et son client étant basées sur la confiance réciproque, ING se réserve toujours le droit de ne pas contracter.
2. ING se réserve le droit de modifier ses tarifs dans le respect des dispositions légales et réglementaires. À ce moment, une nouvelle brochure, datée, sera publiée. Veuillez vérifier que vous disposez bien de la brochure la plus récente.
3. Les tarifs mentionnés dans les brochures sont des tarifs de base. Il peut y être dérogé par une convention spéciale conclue entre vous et ING dans le cas d'opérations importantes ou de situations particulières.
4. Les assurances présentées dans le présent tarif vous sont proposées par
 - Intermédiaire d'assurances : ING Belgique SA - courtier en assurances inscrit à la FSMA sous le numéro 0403200393 - Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - BIC BBRUBEBB - IBAN BE45 3109 1560 2789 - www.ing.be.
 - Assureur : NN Insurance Belgium SA - prêteur en crédit hypothécaire agréé par la FSMA et entreprise d'assurances agréée par la BNB sous le numéro 2550 pour les Branches 1a, 2, 21, 22, 23, 25, 26 - Avenue Fonsny, 38, B-1060 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0890.270.057 - BIC BBRUBEBB - IBAN BE28 3100 7627 4220.

Pour une information complémentaire ou une plainte éventuelle, vous pouvez prendre contact avec votre agence ou avec le service Complaint Management d'ING. Adresse : ING Complaint Management - Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles - E-mail : plaintes@ing.be - Tél. : 02 547 61 02 - Fax : 02 547 83 20.

ING Belgique SA - Banque/Prêteur - Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - BIC BBRUBEBB - IBAN BE45 3109 1560 2789 - www.ing.be - Contactez-nous via ing.be/contact - Courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro 0403.200.393 - Éditeur responsable : Sali Salieski - Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles - Z45075F - 04/2022.